REPUBLIQUE FRANCAISE



Syndicat des Communes du Littoral Varois

Compte rendu de la réunion du Syndicat des Communes du Littoral Varois Vendredi 26 septembre 2014 Palais des congrès de Saint Raphaël

Monsieur Gil Bernardi, président du SCLV et Maire du Lavandou ouvre la séance

<u>Madame Françoise Dumont – Adjointe Mairie de Saint -Raphaël</u>: présente sa commune et explique le fonctionnement d'un service mis en place au Conseil Général qui permet d'aider les collectivités pour l'obtention de fonds Européens sur des projets maritimes. Le service se divise en trois parties : Service collectivité, service commercial et service suivi des dossiers.

Monsieur Gil Bernardi – Président du SCLV et Maire du Lavandou.

Afin de mieux représenter les communes du pourtour méditerranéen propose de créer selon l'idée de Monsieur Boumendil un lobby sous le nom Comité Marenostrum ou Cap med afin de défendre leurs intérêts auprès des hautes instances et décisionnaires lors de la rédaction de textes de lois et décrets notamment sur les plages et le littoral.

Accord de la totalité des membres présents.

Monsieur Franck Boumendil – vice-président SCLV

Explique le besoin d'être représenté propose une présence d'un maximum de membres du SCLV au congrès de l'ANEL afin d'annoncer la création de ce comité. Aimerait que les communes puissent décider de l'utilisation et de l'exploitation de leurs plages.

Monsieur Gil Bernardi – Président du SCLV et Maire du Lavandou.

Le SCLV prendra en charge les frais de déplacement des membres qui se rendront au congrès de l'ANEL à La Rochelle, les communes devront prendre en charge l'hébergement. Voté à l'unanimité.

Bilan des plages 2014

Plus grande sévérité de la part des services de l'état. Présence de leur personnel pour mesurer les plages en plein service les jours les plus fréquentés. Plusieurs PV de Grande voiries délivrés cette année.

Monsieur Philippe Léonelli - Maire de Cavalaire

Soulève le problème lié au rassemblement de Harley Davidson qui a lieu depuis 10 ans dans le Golfe de Saint Tropez. La DDTM a demandé que cette année l'organisateur demande une autorisation d'utilisation du DPM pour l'installation de la scène pendant 3 jours. Avec sousentendu possibilité de refus compte tenu du fait que cela ne soit pas à vocation bain de mer.

Monsieur Gil Bernardi – Président du SCLV et Maire du Lavandou.

Propose de faire une motion pour soutenir l'événement.

Syndicat des Communes du Littoral Varois Siège : Hôtel de Ville – 83980 Le Lavandou Tel : 04 94 05 15 81 – Fax : 04 94 71 55 25 – www.lelavandou.fr

Monsieur Gil Bernardi – Président du SCLV et Maire du Lavandou.

Le projet ABYSSEA pour lequel les élus n'ont que très peu d'information, suscite l'inquiétude notamment par son financement privé d'un consortium américain Nobel Melrose extracteur de gaz de schiste, d'autre part par son déplacement de Fos sur mer dans le parc national de Port Cros sans que personne n'y trouve rien à redire.

S'interroge sur le fait que les lobbys écologiques n'interviennent pas et que ce soit les élus qui s'en inquiètent.

Une plate-forme sous-marine d'exploration industrielle au sein du Parc Natural (AMA) relève de l'absurdité.

<u>Monsieur Roland Bruno – Maire de Ramatuelle</u>

Les communes vont avoir à se décider sur l'adhésion à la charte du Parc National de Port Cros et son aire marine adjacente alors que celui-ci adhère à des projets comme ABYSSEA en pleine incompatibilité. Il faut faire un choix entre le tourisme et le gaz de schiste. Nécessite une étude d'impact.

Madame Isabelle Monfort – Adjointe Ville de Hyèeres

Va récupérer cette étude et l'analyser. Une enquête publique va avoir lieu.

Monsieur Roland Bruno – Maire de Ramatuelle

La loi ALUR pose deux problèmes majeurs : en zone urbaine tout est possible pas de limite de construction, en zone agricole tout est interdit.

La loi n'a pas été étudiée à fond, le dossier est très dense et seulement 2 pages sont consacrées à l'urbanisme avec une mise en application immédiate sans décret d'application. Pour exemple la loi Gaia a mis 6 ans à la mise en place du décret d'application.

Il existe un risque majeur de massacre du littoral si on n'y prend pas garde.

Il est nécessaire de la modifier.

Monsieur Gil Bernardi – Président du SCLV et Maire du Lavandou.

Propose une motion pour demander une modification de la Loi ALUR

La commune du Pradet ayant sollicité un poste de Vice-Président et celui de Trésorière étant vacant, il est proposé de le confier à Madame Viviane Tiar et de lui allouer la même indemnité par les Vices-Présidents.

Vote: adopté à l'unanimité

Monsieur le Président du SCLV annonce que l'ordre du jour est épuisé et lève la séance à 13h15.

> Gil BERNARDI Président du SCLV

Tel: 04 94 05 15 81 - Fax: 04 94 71 55 25 - www.lelavandou.fr